

# Shippagan

RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN  
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

**DATE :** Le 10 juillet 2025

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENTS :** Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller et maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

**ABSENTE :** Eda Roussel (conseillère)

**PUBLIC :** 1 personne.

**1. Ouverture de la réunion**

La séance est ouverte à 19 h.

**2. Divulgence de conflit d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Point à l'ordre du jour :**

**4.1 Lecture intégrale de l'arrêté no 83-2025 portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future dans la municipalité de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron que l'arrêté 83-2025 portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future dans la municipalité de Shippagan, dont la lecture intégrale a été lue, soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté no 83-2025 portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future dans la municipalité de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté no 83-2025 portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future dans la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3 Demande de vente d'une partie du terrain excédentaire NID 20660965 - Pêcheries Shippagan Fisheries Inc.**

La municipalité a reçu une demande de l'entreprise Pêcheries Shippagan Fisheries Inc. pour l'achat d'une partie du terrain excédentaire portant le numéro d'identification 20660965. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé de la conseillère Eda Rousselque la municipalité accepte de vendre à l'entreprise Pêcheries Shippagan Fisheries Inc. la partie du terrain excédentaire demandé d'une grandeur de 8 177 pieds carrés et au montant de 0,25 sous du pied carré, taxe en surplus. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais afférents, soit d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente et qu'il doit avoir finaliser la transaction avant le 1<sup>er</sup> août 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.4 Acceptation du contrat de services d'aménagement paysager – Chiasson & Fils Landscaping Inc.**

La municipalité a reçu une offre de services d'aménagement paysager de Chiasson & Fils Landscaping Inc. afin d'effectuer des travaux de revêtement en caoutchouc au parc de jeu du Parc Acadie-sur-Mer d'un montant de 48 960 \$ taxes en sus. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'accepter l'offre de service tel que soumise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 19h09.

**6. Parole au public**

La séance se termine à 19h12.